

Décision

Générale

colonial

Décision n° 248 accordant une permission à M. Lingenheim

n° 248

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 4 mars 1948 de M. Lingenheim (Lucien), commis principal de 1re classe des douanes

Vu l'avis favorable du chef du service des douanes.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission de cinq jours du 26 au 30 mars 1948, pour en jouir à Diré-Daoua (Ethiopie), est accordée à M. Lingenheim (Luc en), commis principal de 1re classe des douanes. Art. 2.— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.